

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 12 août 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°7

DÉCISION N° 3404/DEF/DCSCA/SD-FBC

portant création de sous-trésoreries militaires à terre au sein de formations de la marine nationale soutenues par le groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient.

Du 14 juin 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « modernisation financière »*.

DÉCISION N° 3404/DEF/DCSCA/SD-FBC portant création de sous-trésoreries militaires à terre au sein de formations de la marine nationale soutenues par le groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient.

Du 14 juin 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 1 0 5 S

Références :

Décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5 ; signalé au BOC 5/2011. ; BOEM 681.2.1, 681.2.2).

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011. ; BOEM 110.3.1.5).

Décision n° 2164/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 (BOC N° 53 du 17 décembre 2010, texte 5 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.6.2, 113.8

Référence de publication : BOC N°32 du 12 août 2011, texte 7.

Art. 1er. Il est créé quatre sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient au sein des bases d'aéronautique navale de Landivisiau, de Lann-Bihoué, de Lanvéoc-Poulmic et de la base des fusiliers marins et des commandos.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.